Ami du Clergé du 9 Octobre 1947

Deuxième partie : PRÉDICATION

SOMMAIRE

Instructions du dimanche. — LI. *20e Dimanche après la Pentecôte :* Une guérison à distance, 337 ; — LII. *21e Dimanche :* Le serviteur sans pitié, 338.

Fête du Très Saint Rosaire. — II. Différentes associations du Rosaire, 340.

Pour la journée missionnaire. — Réponse à trois objections, 341.

Causeries liturgiques. — XVIII. Les grandes fêtes de l'Eglise après la Pentecôte *(suite) :* III. Fête du Christ-Roi, 343.

Brèves conférences sur l'histoire de l'Eglise. — XXII. S. Paul et S. Barnabé à Antioche de Pisidie, 344.

INSTRUCTIONS DU DIMANCHE

LI

20e Dimanche après la Pentecôte

UNE GUÉRISON A DISTANCE

Mes frères,

Les maladies qui font craindre pour les jours d'un être cher sont des épreuves de tous les temps. Lorsqu'elles atteignent un enfant encore à la fleur de l'âge elles sont, pour des parents, une épreuve d'autant plus douloureuse qu'elles menacent de ruine une affection qui se fortifiait et d'anéantissement les innombrables espoirs que nourrissent en leur cœur un père et une mère. On cherche alors tous les moyens de sauver l'être chéri qui porte en lui tant de promesses. C'est la consultation d'un spécialiste renommé. S'il échoue, on se tourne vers l'homme qui a le secret, dit-on, de cures merveilleuses. Lorsqu'on a la foi, on se souvient de Dieu et on lui adresse prières sur prières. On pense à un pèlerinage, au pouvoir miraculeux de Lourdes... Bref, on voudrait arrêter le cours, qui paraît inéluctable, du mal mortel. On songe que si les moyens ordinaires n'ont pas réussi, il y a des moyens extraordinaires, il y a le surnaturel.

I. — *La foi du fonctionnaire royal et sa récompense*

Il n'en était pas autrement au temps du Christ. S. Jean, dans l'évangile d'aujourd'hui, nous présente un fonctionnaire royal, qui habitait Capharnaüm, et dont le fils était atteint d'une maladie qui le conduisait à la mort. Cet homme avait dû consulter pour son fils les médecins de l'époque et ils avaient diagnostiqué un mal inguérissable. Il lui fallait se préparer à la mort de son enfant. Dans ces affreuses conjonctures, le fonctionnaire se souvient d'un de ses compatriotes, un Galiléen, qui vient d'opérer de nombreuses guérisons à Jérusalem. Justement, le voici de retour. Il est à Cana où il a, quelque temps auparavant, fait un prodige inouï, un jour de noces, en changeant l'eau en vin. Le pauvre père n'hésite pas un instant : il part lui-même et franchit les 30 kilomètres qui séparent Capharnaüm de Cana — une montée de 700 mètres. Il veut parler au thaumaturge et le supplier de descendre à Capharnaüm pour guérir son enfant, son petit enfant.

Il est vraisemblable que la foi qui animait ce fonctionnaire vis-à-vis du pouvoir de Notre-Seigneur n'était pas très différente de celle qui anime nos contemporains vis-à-vis de tous ceux sur lesquels on peut fonder quelqu'espoir de guérison. On peut penser, cependant, que dans ce milieu juif, elle se nuançait d'un caractère religieux plus accusé. Plutôt qu'à la confiance en un homéopathe ou un radiesthésiste, pensons à celle envers quelque personnage au renom de sainteté, dont la prière ou la vertu ont le pouvoir de commander aux forces surnaturelles.

Foi bien imparfaite cependant, et qui ne va pas jusqu'à la confession de la messianité et de la filiation divine du Christ. D'ailleurs, raisonne-t-on tellement lorsqu'on a sous les yeux le spectacle d'un enfant dont la vie s'en va ? Ce père a confiance en Jésus, un Galiléen comme lui, il compte sur sa bonté pour venir depuis Cana jusqu'au lieu où souffre son fils. Quant à la guérison de celui-ci, elle paraît certaine si le prophète arrive à temps.

Or voici que Jésus semble repousser le fonctionnaire ou du moins imposer un délai à la réalisation de son angoissant désir. S'adressant à toutes les personnes présentes : « Si vous ne voyez, leur dit-il, des miracles et des prodiges, ne croirez-vous pas ? » Faites-vous donc de la guérison de vos malades, de vos infirmes, faites-vous des prodiges qu'il me faut renouveler chaque jour la condition de votre foi en ma parole ? Ne croirez-vous donc pas en moi sans que je vous montre ma puissance ?

Reproche justifié, mais auquel le pauvre père n'essaie pas de répondre. Si l'on s'attarde en discussions, son fils mourra avant que Jésus ne soit arrivé à Capharnaüm. Le père réitère donc simplement, en termes plus instants, sa première demande : « Seigneur, descends avant que mon fils ne meure ! » Un froid commentaire en déduira facilement combien était imparfaite la foi du fonctionnaire. Ce dernier juge nécessaire que Jésus se déplace pour guérir son enfant. Il exige qu'il soit présent avant que celui-ci ait rendu le dernier soupir. Il ne croit donc pas à sa puissance souveraine. Jésus, lui, voit au contraire dans cette parole, une foi très intense, encore que mal éclairée (et comment le serait-elle ?), en même temps qu'un acte de confiance en sa miséricorde. « Va, ton fils vit, » répond-il simplement ; et cette réponse est suivie d'un acte de confiance total de la part de son interlocuteur. L'homme n'insista plus, « il crut à la parole que lui avait dite Jésus il s'en alla. »

II. — *Réflexions sur l'attitude de Jésus*

Nous avons essayé de replacer dans son cadre vraisemblable la scène de notre évangile, de la mieux faire saisir par la comparaison, dans des circonstances analogues, avec beaucoup de nos contemporains. Il nous reste à tirer de l'attitude de Jésus une précieuse leçon de toute lumineuse miséricorde.

Supposons un préfet, un ministre qui soit dans le même cas que le fonctionnaire de Galilée : son fils est très malade, sa mort paraît certaine. Si cet homme, parce qu'il est chrétien, parce qu'il reste encore, en son âme, une étincelle de foi, se tourne instinctivement vers Dieu pour implorer la guérison de son enfant, s'il se met en route vers un sanc-

tuaire fameux, ne se trouvera-t-il pas des catholiques pour le critiquer ?

On dira qu'après avoir oublié Dieu pendant de longues années, après avoir servi un gouvernement peu soucieux de la religion lorsqu'il ne la combattait pas ouvertement, on est bien mal venu à demander au ciel une guérison miraculeuse. Et certains pratiquants de se scandaliser et de tenir pour hautement improbable que la prière d'un tel homme soit exaucée.

Une pareille attitude — et plaise à Dieu qu'elle soit une pure imagination ! — ne serait pas une attitude chrétienne. Notre-Seigneur nous montre qu'il la réprouve, et qu'il tient pour très agréable l'imploration d'un pauvre père, atteint dans son affection la plus chère, et qui se présente à lui avec confiance. Cette confiance, il va la renforcer par sa bonté, il va la transformer en se montrant, et d'une manière inouïe — par un prodige opéré à distance — l'auteur de la guérison du petit malade.

Il constate, certes, combien la foi du suppliant est imparfaite, mais la grande confiance qui l'anime le fait se pencher sur cette âme, et lui accorder le bienfait qu'elle réclame. Ce sera le moyen de la gagner complètement, de l'éclairer à fond sur son caractère d'envoyé divin, de la préparer — et pas elle seulement — à recevoir le message évangélique et à y adhérer de tout son cœur. « Comme (le fonctionnaire) était déjà en route, ses serviteurs vinrent à sa rencontre en disant que son enfant était bien vivant. Il s'enquit auprès d'eux de l'heure à laquelle il s'était trouvé mieux. Ils lui dirent : Hier, à la septième heure, la fièvre l'a quitté. Le père reconnut donc que c'était à cette heure où Jésus lui avait dit : Ton fils vit. Et il crut, lui et toute sa maison. »

Ce qui s'est passé autrefois en Galilée ne peut-il se reproduire de nos jours ? La puissance du Christ est toujours la même, sa miséricorde aussi, et le haut dignitaire de l'Etat, que nous avons imaginé, revenant à Dieu à l'occasion de la maladie d'un être cher, pourquoi n'en serait-il pas, de nos jours encore, l'heureux bénéficiaire ? Alors les bons chrétiens, loin de s'en scandaliser, devraient s'en réjouir. C'est non seulement un homme, si haut placé qu'il soit, c'est toute une famille, assurée par une heureuse expérience, du pouvoir infini de notre Christ ou de la puissante intercession de ses saints. Et plus élevée sera la charge de ce converti, plus sa conversion pourra avoir de rayonnement sur la chose publique.

L'auteur d'une vie moderne de Jésus fait cette conjecture au sujet des conséquences politiques du miracle dont nous parlons : « Les pharisiens s'étaient acharnés contre Jean-Baptiste. Ils avaient réussi à le perdre dans l'esprit d'Hérode et à le faire jeter en prison. Nous verrons les pharisiens toujours aux trousses du Maître, toujours aux aguets pour le surprendre dans ses actes ou sa doctrine, toujours occupés à le dénigrer sournoisement auprès du peuple. Mais ils seront impuissants. Ils n'essayerons pas d'intervenir auprès d'Hérode Antipas qui régnait en Galilée. Il est permis de penser que le miracle accompli en faveur du haut fonctionnaire de la petite cour d'Hérode les tint en respect, pour ainsi dire, et les empêcha de rien tenter contre Jésus. La protection de l'heureux père « qui croyait en Jésus ainsi que toute sa maison », aurait de la sorte couvert la prédication du Christ, pendant tout le temps de son séjour en Galilée. » (L. Cristiani, *Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur*, t. I, p. 208-209).

Même si l'on ne partage pas entièrement cette manière de voir, on doit reconnaître qu'elle n'a rien d'impossible. La gratitude du fonctionnaire ne pouvait-elle se traduire de la sorte envers Celui qui l'avait gagné à la fois par sa puissance et par sa bonté ? qui avait transformé sa confiance, trop exclusivement appuyée sur des signes extérieurs, en une conviction véritable et plus pure ? Et, de nos jours encore, ne pouvons-nous espérer qu'une conversion analogue produira des effets semblables et que la religion en profitera ? Cela, même si cette conversion n'est pas le résultat d'un miracle proprement dit ?

* *

Imitons donc, m. f., la bonté du Maître. Encourageons au lieu de dénigrer. Favorisons tout ce qui rapproche les âmes de Dieu, surtout les âmes souffrantes. Elles ont besoin, plus que d'autres, de notre compréhension, de notre compassion, de nos prières. Si, de plus, ces âmes sont celles de personnalités ayant une influence, qui fut peut-être mauvaise, ne pensons plus au passé, mais songeons au bénéfice que pourra retirer la religion de leur sincère conversion, et aidons-y de toutes nos forces. Ainsi soit-il.

LII

21e Dimanche après la Pentecôte

LE SERVITEUR SANS PITIÉ

Mes frères,

Aujourd'hui encore, l'évangile nous donne une parabole prononcée par Jésus, tableau très animé, qui nous représente un roi réglant ses comptes avec ses serviteurs. Le règlement était commencé, lorsqu'on lui amena un débiteur de 10.000 talents : somme fabuleuse, elle représentait plus d'un milliard de notre monnaie. Le débiteur n'ayant pas de quoi la rembourser le roi ordonne qu'on le vende, lui, sa femme, ses enfants et tout ce qu'il possède.

I. — *Le pécheur comparé à un débiteur insolvable*

Ce roi, c'est Dieu ; le débiteur d'une somme aussi considérable, et qui ne peut la rembourser, c'est le pécheur. Chaque fois que nous offensons Dieu, par un péché grave, notre dette envers la justice divine est telle que nous ne pouvons pas, de nos propres forces, rembourser. Nous sommes, par un seul péché mortel dans l'incapacité absolue de nous libérer vis-à-vis de Dieu. Et si, par malheur, nous avons commis souvent le péché, vous voyez combien notre situation ressemble à celle du serviteur qui devait plus d'un milliard à son roi. Et même nous pouvons dire que si cette comparaison est imparfaite, c'est par défaut. Elle représente assurément bien mal la dette de l'homme envers la justice divine.

Dieu est le législateur souverain. Le péché qui va contre l'ordre établi par lui est une désobéissance et un désordre. C'est, de plus, une véritable offense, un très réel outrage à son égard. Si nous regardons le péché, Dieu y apparaît atteint et comme lésé dans ce qu'il a de plus intime et de plus personnel, dans son excellence et sa dignité infinies. Quelles qu'en soient l'espèce et la nature, quel que soit le précepte qui se trouve violé par notre désobéissance, la malice du

péché gît en ceci : que nous préférons notre avantage notre satisfaction, notre plaisir à la volonté de Dieu, malgré tous ses titres à notre préférence. Mis en balance avec un bien créé, le bien infini a été jugé inférieur. Pratiquement, dans l'appréciation de sa créature, Dieu a été tenu pour rien. L'injure a été directe. Et c'est une offense à l'Etre infini, elle revêt donc quelque chose de l'infinité divine. Qui sommes-nous, pour pouvoir offrir une réparation suffisante ? Le péché a creusé un abîme entre nous et Dieu. Qui pourra le combler ?

C'est le secret de la miséricorde. Tout l'Ancien Testament la proclame. Les châtiments dont Dieu frappe le peuple élu n'ont pour but que de faire rentrer en eux-mêmes les Israélites, afin d'amorcer leur retour vers lui. Ils seront purifiés, blanchis ; Dieu, de nouveau, leur montrera un visage favorable. Il rejettera loin de lui leurs iniquités. S'il avait égard aux iniquités de chacun, qui donc oserait tenir devant lui ? Mais chez lui la miséricorde est abondante (Ps. CXXIX). La prière juive, destinée à devenir la prière chrétienne, n'est qu'une profession de foi, indéfiniment répétée, à la miséricorde divine.

Cet enseignement de l'A. T. trouve son couronnement dans le Nouveau. Qu'est-ce que Jésus-Christ, sinon la manifestation suprême des miséricordes divines ? Il est le libérateur. Il rachète et affranchit. Notre parabole est une des nombreuses pages de l'Evangile qui enseignent le pardon de Dieu. Le débiteur de 10.000 talents, destiné à être vendu avec sa famille et ses biens, le voilà qui se jette aux pieds de son maître et lui dit : Acordez-moi un délai et je vous rembourserai le tout ! Promesse illusoire, bien que l'expression puisse en être sincère. Promesse qui suffit, cependant, pour que le roi, touché de compassion, congédie son serviteur après lui avoir remis sa dette. Il n'a pas pu voir ce serviteur à ses pieds, prosterné, l'implorant avec larmes, sans tout lui remettre sur l'heure.

Voilà bien l'image de l'infinie miséricorde de Dieu. Nous avons la folie de l'offenser, et le péché commis, nous sommes dans la totale incapacité de le réparer. Il ne reste plus qu'à subir le châtiment de la justice. Mais si le pécheur se jette aux pieds de Dieu, regrette ses fautes, promettant de faire le possible et l'impossible pour les réparer comme si elles étaient réparables, Dieu pardonne tout. C'est le père de l'enfant prodigue, dont le cœur est remué par la compassion. La dette du pécheur lui est remise dans sa totalité.

II. — *Moyen d'être absous de nos fautes*

Cette histoire, elle est de tous les jours. Combien de fois n'avons-nous pas profité de la miséricorde de Dieu ? Nous savons qu'il est un père, et que la condition de son pardon c'est le regret sincère de l'avoir offensé, ce que nous appelons la contrition : brisement du cœur, désaveu douloureux de nos torts, reconnaissance de l'injure faite à Dieu, accompagnés de la promesse d'être dorénavant fidèles. Cette disposition de l'âme est ici représentée par l'attitude humble du débiteur et sa demande d'un délai pour tout rembourser. Elle suffit, vous le voyez, à nous remettre en grâce avec Dieu si elle est inspirée par des motifs désintéressés : haine du péché parce qu'il est le mal de Dieu et non simplement notre mal, regret d'avoir offensé un Père si parfait. C'est alors la contrition parfaite. Elle suffit, disons-nous, à la condition que nous ayons l'intention de confesser notre faute lorsqu'il le faudra. Mais si notre contrition n'est motivée que par l'intérêt : crainte des châtiments de l'enfer, haine du péché parce qu'il est notre mal à nous, cette contrition porte le nom spécial d'attrition et elle ne peut nous remettre en grâce avec Dieu que par la réception du sacrement de Pénitence.

Notons-le toutefois — et c'est la leçon principale de notre parabole — le regret de nos fautes n'est une disposition véritable à la remise du péché que s'il renferme au moins un *commencement de charité* (cf. Concile de Trente, Sess. VI. chap.). Charité envers Dieu sans doute, mais aussi charité envers le prochain (qui forme une seule et même vertu avec l'amour de Dieu), et notamment le ferme propos de pardonner nous-mêmes les torts qu'il aurait pu nous faire. Comment pourrions-nous demander à Dieu de nous remettre nos fautes, lui adresser cette prière avec quelqu'espoir d'être exaucé, si notre cœur était fermé à cette miséricorde avec nos frères ? Nous avons offensé Dieu si gravement que le tort qui lui est fait peut être comparé à la dette d'une somme monstrueuse, et nous voudrions que Dieu nous remette notre dette, alors que créanciers d'une somme infiniment faible nous refuserions de la remettre à notre frère ?

Jésus nous fait entendre cette leçon en termes parfaitement clairs. Le débiteur auquel le roi vient de remettre gracieusement plus d'un milliard est le créancier d'un de ses collègues qui lui doit un millier de francs. A peine libéré de sa dette effrayante, par la pure bonté de son roi, voici qu'il rencontre son débiteur et, le tenant à la gorge, exige le remboursement de sa dette. Le malheureux l'implore, tombe à ses pieds : « Accorde-moi un délai et je te rembourserai. » L'autre n'y consentit pas et le fit jeter en prison. Ce qu'apprenant, le roi, l'ayant fait appeler, ...et vous savez la suite. C'est ainsi, conclut Jésus, que mon Père céleste vous traitera si vous ne vous vous pardonnez les uns aux autres du fond du cœur.

* *

Avons-nous suffisamment pensé à cette condition de pardon, si nettement affirmée dans l'Evangile ? C'est elle aussi que nous exprimons tous les jours dans le *Notre Père*. Nous demandons à Dieu de nous pardonner nos offenses « comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés. » Combien délicatement Jésus met sur nos lèvres la formule même du pardon envers nos frères. C'est une chose acquise « comme nous pardonnons » sans laquelle la demande de rémission de nos propres fautes ne peut pas même se concevoir ! Y réfléchissons-nous suffisamment lorsque, chaque jour, l'Oraison dominicale revient sur nos lèvres ? Et lorsque nous récitons notre acte de contrition, chaque jour aussi, ou pour nous préparer à recevoir l'absolution, cette condition du pardon à nos frères est-elle suffisamment présente à notre esprit ? Parmi les préceptes que nous faisons le ferme propos de mieux accomplir, nous pensons sans doute au premier précepte, celui de la charité envers Dieu. Pensons-nous suffisamment au second « qui lui est semblable », la charité envers le prochain ? C'est celui-là seul, et sous la forme du pardon des offenses, que le Christ met ici en lumière comme condition du pardon de nos fautes personnelles. C'est la preuve qu'il est le signe auquel Dieu

reconnaîtra nos bonnes dispositions. Et s'il venait à manquer, nous ne saurions revenir en grâce auprès de Celui qui nous menace d'être traités avec la dernière sévérité si nous ne nous pardonnons les uns aux autres du fond du cœur. *Amen.*

FETE DU TRES SAINT ROSAIRE

(7 Octobre)

II

LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS DU ROSAIRE

Mes frères,

Lorsqu'aux premières classes de géographie, notre maître d'école entrebailla la porte sur le monde mystérieux des astres et du système solaire, ce fut un émerveillement.

Savons-nous assez qu'il y a un système rosarien, comme il y a un système solaire ? Autour du rosaire, prière de première grandeur, gravitent d'autres centres de prières qui reçoivent de lui la lumière, la chaleur et la vie. Et sans que le profane s'en doute, c'est à cette activité des impondérables que notre monde de péché doit de ne pas sombrer dans la catastrophe, comme au système solaire notre terre doit sa stabilité, son équilibre et sa fécondité.

Ce système rosarien c'est *la confrérie du rosaire, le rosaire perpétuel, le rosaire vivant.*

I. — *La Confrérie du Rosaire*

La confrérie du rosaire est le premier anneau qui se soit détaché du noyau initial de la belle prière à Marie.

Elle groupe tous les dévots de la Vierge : laïques, religieux, prêtres qui s'engagent à réciter, dans le courant d'une semaine, un rosaire ou trois chapelets, quand même ce ne serait que par dizaines détachées.

Pareille association devait naître des exigences même de notre nature. Dieu a fait l'homme pour vivre en société ; il ne peut se suffire à lui-même ni pour sa vie matérielle, ni pour sa vie spirituelle ; nous sommes tributaires les uns des autres. « Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature » (La Fontaine).

Cette association devait naître aussi des enseignements de l'Evangile. Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit : « Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux. » Et la confrérie du rosaire opère ce rassemblement spirituel des orants, auquel est promis l'appui du divin Médiateur.

Voici les avantages de cette confrérie.

Lacordaire a écrit que le dogme de la communion des saints fait de l'Eglise une véritable société de secours mutuel. Si l'on peut faire ce rapprochement entre la grande assemblée qu'est l'Eglise et celle plus petite de la Confrérie du rosaire, ne pouvons-nous pas dire pareillement de celle-ci qu'elle est *une véritable société de secours mutuel ?* Si elle mérite, en effet, à ses membres une spéciale protection de la T. S. Vierge et de nombreuses indulgences, elle leur vaut aussi d'avoir part, pendant leur vie, à l'heure décisive de leur mort, et même après leur mort dans le purgatoire, aux prières, bonnes œuvres et biens spirituels de toute la confrérie et de toute la famille de S. Dominique.

N'y a-t-il pas là de quoi tenter les âmes soucieuses de leur salut ? Je sais que les confréries n'ont plus sur les chrétiens d'aujourd'hui leur prestige d'autrefois. Nous avons le respect humain des mots autant et plus que des choses. Mais l'homme convaincu doit s'affranchir des modes et suivre son chemin. Les français n'ont guère l'esprit d'équipe. Mais notre intérêt bien compris doit avoir raison de notre individualisme. Et l'évidence de notre intérêt ne s'inscrit-elle pas dans le proverbe : L'union fait la force?

II. — *Le Rosaire perpétuel*

La Confrérie du rosaire réalise le souhait évangélique de la prière commune ; le rosaire perpétuel celui de la prière continuelle : il faut toujours prier.

En 1629, une des grandes pestes dont l'histoire garde le souvenir, décimait l'Italie. Un siècle plus tard (1720), nous savons qu'elle menacerait d'anéantir Marseille. Afin de conjurer le fléau, un dominicain de Belgique, le P. Timothée Rici eut l'inspiration d'établir dans la ville la récitation ininterrompue du rosaire.

Il imagina de mettre à la porte de chaque couvent une *bussola* ou cassette en bois qui contenait 8.760 billets, chiffre correspondant au nombre d'heures de l'année. Quiconque voulait répondre à l'appel du saint religieux tirait de la bussola un des billets sur lequel était inscrit un jour et une heure déterminée pendant laquelle il s'engageait à dire le rosaire. Si grande était la détresse qu'en peu de temps il fallut renouveler la contenance de ces cassettes.

De cette grande peur venait de naître une variation sur le rosaire qui est devenue au milieu du XIX^e^ siècle, une des inventions les plus délicates de la piété mariale : le rosaire perpétuel.

Nous avons depuis longtemps, en l'honneur du Saint-Sacrement, les manifestations si solennelles de nos Adorations perpétuelles. A tour de rôle, chaque paroisse de certains diocèses, à Paris par exemple, prend la relève de jour et de nuit devant l'ostensoir exposé dans nos églises sur l'autel, paré de fleurs et constellé de lumières. Sans interruption, N.-S. reçoit ainsi d'une délégation de fidèles au nom de tous, les adorations, les prières, les réparations auxquelles il a droit.

Comment la pensée ne serait-elle pas venue à des âmes éprises de l'amour de la Sainte Vierge de rendre à la Reine un hommage ininterrompu comme au Roi ? Une jeune congrégation croît depuis quelques années dans le silence, celle des *Orantes*, qui a cette vocation de la louange perpétuelle à la T. S. Vierge. Mais déjà le rosaire perpétuel, rénové en France depuis le milieu du XIX^e^ siècle et établi dans de nombreuses paroisses, a réalisé en chrétienté cette heureuse pensée d'amour.

Chaque mois, à jour fixe, des fervents d'une paroisse assurent la récitation du rosaire pendant une heure qu'ils ont choisie selon leurs possibilités ou leur esprit de sacrifice, de telle sorte que, ce jour-là, à chaque minute un nouvel *Ave* vient fleurir la roseraie paroissiale.

III. — *Le Rosaire vivant*

Il serait étrange que la France, le royaume de Marie, n'eut pas contribué pour sa part à ce rayonnement du rosaire. L'Italie avait donné le rosaire perpétuel. La France a institué le rosaire vivant : groupement de rosaristes par quinze, qui récitent chacun quotidiennement une dizaine de chapelet en méditant respectivement sur l'un des quinze mystères et composant ainsi ensemble comme un rosaire vivant.

Il est particulièrement cher à la piété française, parce qu'elle le doit à une enfant de chez nous, à l'initiatrice de cette grande œuvre missionnaire qu'est la *Propagation de la foi,* à cette si sympathique Pauline Jaricot qui eut dans son esprit et dans son imagination une étonnante intelligence des besoins des âmes et des sociétés, une fécondité extraordinaire d'idées de projets, d'entreprises, une sorte de génie de l'apostolat.

Elle n'avait alors que vingt ans.

« J'avais entendu parler, a-t-elle écrit, des admirables effets du saint rosaire et j'espérais que s'il m'était possible d'en raviver la dévotion, cette céleste prière... produirait dans les âmes des fruits de salut... Jusque-là, je m'étais demandé comment il serait possible de présenter à la légèreté française, à son peu d'attrait pour la méditation et la prière, une pratique regardée depuis longtemps comme surannée et qu'on abandonnait aux ignorants dont si peu de personnes prétendent faire partie... C'est alors que Notre-Seigneur m'envoya l'idée d'organiser le rosaire vivant. »

Ainsi « cette fille étrange... avait... de son époque une vue d'une implacable justesse. La masse même du peuple chrétien lui apparaissait dans sa tiédeur, dans sa religion d'habitude, noire d'ignorance. Elle rêva d'un levain pour la soulever. Non seulement il fallait que ces gens priassent avec leur minimum de foi,... mais leur prière devait contenir un germe de vie qui les rénovât eux-mêmes. Ce levain, ce germe de vie, dans l'esprit clairvoyant de Pauline, ne peut se trouver que dans le Christ. Le Christ meurt dans les âmes de l'Evangile oublié. Il faut que la bonne nouvelle s'incorpore de nouveau au sein de la masse humaine. Comment l'y introduire insidieusement ? Par les visions, les images évangéliques, les mystères ravissants du Sauveur. — « Qu'ils y pensent seulement cinq minutes par jour se disait Pauline » *(Marie-Pauline de Jésus-Christ,* par Colette Yver, p. 109, chez Spes).

La grande sainte Thérèse se portait garante du salut de qui ferait chaque jour dix minutes de méditation. Pauline Jaricot venait de résoudre le problème à l'usage des plus simples. La dizaine de chapelet méditée du rosaire vivant assure cette méditation quotidienne de quelques minutes.

* *

Confrérie du Rosaire, rosaire perpétuel, rosaire vivant : il nous était utile de mieux connaître ces différentes associations ; il vous aura été agréable d'en mieux voir l'utilité, la beauté, la délicatesse ; il vous sera profitable d'en subir le charme.

Vous voudrez, par votre inscription, à l'une ou à l'autre de ces formes du rosaire, suivant le temps dont vous disposez, prolonger l'hommage que vous avez rendu aujourd'hui à Notre-Dame du T. S. Rosaire, vous associer à cette louange universelle et multiforme de la Sainte Vierge, vous ménager pour le temps et pour l'éternité les avantages spirituels que procurent ces différentes associations.

Quelle bonne occasion, par exemple, pour tant de bons chrétiens, qui disent chaque semaine la valeur d'un rosaire, de s'affilier à la confrérie du rosaire et de réparer ainsi une négligence qui les a privés jusqu'ici d'un surcroît de mérites impétratoires et d'indulgences que cette affiliation leur aurait procuré sans nouvelles obligations de leur part !

Quelle belle occasion d'instaurer dans ses relations, avec des personnes que l'on connaît ou des malades que l'on visite, un rosaire vivant, un groupe de quinze personnes qui s'engagent à dire chaque jour une dizaine de chapelet en méditant un mystère déterminé !

Quelle belle occasion même d'instituer avec de plus fervents et de plus dégagés des servitudes matérielles, le rosaire perpétuel ! Sans doute cela demande qu'on ait le loisir de donner une heure supplémenfaire à ses prières obligatoires, comme la messe, ou à ses prières d'habitude, comme le chapelet quotidien. Mais des personnes de piété qui font l'heure d'adoration du premier vendredi du mois n'auraient pas le moyen et le désir d'offrir également une heure à la louange de la Vierge ?

De toute façon, que cette fête soit pour chacun d'entre nous le point de départ d'un renouveau de notre dévotion du rosaire, c'est-à-dire, la promesse à Notre-Dame du T. S. Rosaire de faire de plus en plus de cette prière un rosaire récité, médité et vécu. Ainsi soit-il. A. D.

POUR LA JOURNEE MISSIONNAIRE

RÉPONSE A TROIS OBJECTIONS

Mes frères,

La question qui se pose aujourd'hui à vos esprits, est d'un intérêt capital. Baptisés, catholiques, bons chrétiens, qu'avez-vous fait jusqu'ici pour tous ceux qui attendent encore, avec l'Evangile et le baptême, les promesses de la vie éternelle, qui, à dix-neuf siècles de la Rédemption, sont encore assis dans les ténèbres de la mort ? Qu'avez-vous fait, que pensez-vous faire ? J'ai songé que vous pourriez faire quelques objections, opposer plus ou moins à l'appel du Père commun de toute l'Eglise, une fin de non recevoir, et j'ai pensé, en répondant à ces mêmes objections, vous donner une claire intelligence de votre devoir.

I. — *Dieu n'a pas besoin de moi*

Peut-être direz-vous : l'Eglise me demande de prier pour les missions, de m'y intéresser autant et plus par mes bonnes œuvres spirituelles que par mes aumônes en argent. Mais je croyais que Dieu était tout-puissant, qu'il conduisait à sa guise les hommes comme les événements, qu'il pouvait d'un persécuteur faire un grand apôtre, dès lors, s'il veut éclairer de la lumière de son Evangile les nations encore païennes, a-t-il pour cela besoin de nous ?

J'aurai trois réponses à cette question. 1° Nous n'avons pas à discuter les ordres de Dieu ni à apprécier, à la pauvre lumière de notre intelligence, les dispositions de la Providence. Dieu veut notre collaboration à l'œuvre du salut de nos frères ; « la moisson est abondante, et les ouvriers sont peu nombreux ; priez donc le Maître de la maison d'y envoyer des ouvriers » (Matth., IX, 37). Ce sont les âmes à sauver qui sont innombrables, ce sont les missionnaires et les apôtres qui sont peu nombreux.

Dieu nous donne là une marque de confiance, et la tâche qu'il nous confie nous fait honneur. Cet honneur, nous n'aurons pas l'imprudence de le décliner ; ce serait faire reproche à Dieu de sa confiance en nous, ce serait nous priver d'une gloire éternelle car S. Paul nous le dit : « Quiconque souffre avec

le Christ pour le salut de ses frères, aura part à la gloire du Christ dans les cieux. »

2° La foi reçue au baptême, la vie surnaturelle, la grâce, les bienfaits de toutes sortes dont Dieu nous a entourés jusqu'ici, sont des talents qui doivent fructifier, et dont l'emploi sera passé en revue par la justice divine au jour du jugement. Dieu ne nous demandera pas seulement si nous avons conservé la foi, mais encore si nous l'avons vraiment fait rayonner autour de nous, si elle a rendu notre vie vraiment chrétienne pour l'édification de notre prochain. Dieu nous demandera si la vie surnaturelle déposée en nous au baptême a été un germe vivant ; si elle s'est développée et a porté du fruit. Et si nous ne pouvions, à cette heure, que lui remettre intacts mais aussi infructueux les talents qu'il nous a confiés, il dirait comme le maître de la parabole au serviteur défiant et paresseux : « Enlevez-lui ce talent à ce serviteur inutile, et jetez-le dans les ténèbres extérieures » (Matth., xxv, 28-30).

3° Fils de Dieu, nous sommes ainsi les frères de ceux qui, comme nous, sont enfants de Dieu, appelés au baptême. Or, dans une famille, si l'un des fils est malades, les frères laissent-ils aux seuls parents le soin de lui venir en aide ? Si nous avons la moindre intelligence de notre grandeur de chrétiens, il nous faut avoir l'esprit de famille, il ne faut pas être des égoïstes spirituels, notre devoir est de nous intéresser au salut de tous nos frères.

II. — *Je n'ai pas le temps*

Ai-je le temps, direz-vous, de travailler au salut de mes frères ? j'ai déjà tant de mal à assurer le mien, j'ai tant de choses à penser, tant d'affaires, tant d'intentions dans mes prières. Puis-je encore allonger cette liste déjà trop longue ?

Pour vous répondre, procédons par ordre. Vos dépenses sont-elles toutes si justifiées et si nécessaires, si sages et si mesurées qu'il ne soit pas possible de prendre un peu sur des frais inutiles, sur vos plaisirs et vos caprices ? Si en effet il n'y a rien d'autre que le nécessaire et l'utile dans le budget de vos dépenses, si même l'obole de la veuve dépasse vos moyens, l'Eglise en ce cas ne vous demande pas d'argent. Mais elle ne vous dispense pas pour autant de vous intéresser aux missions.

Vous avez déjà beaucoup de prières à dire, et vous ne pouvez guère y ajouter, car vos occupations ne vous laissent point pour cela tout le temps que vous souhaiteriez. Eh bien ! l'Eglise ne vous demande pas tant d'allonger vos prières que de les faire mieux, non par la quantité, mais par la qualité. N'auriez-vous qu'un *Pater* à donner au bon Dieu, mais un *Pater* réfléchi, avec des souhaits qui partent vraiment du cœur, ces souhaits aux accents si catholiques et si missionnaires, « Que votre nom soit sanctifié, que votre règne arrive ! » n'auriez-vous que cela, mais cela tous les jours, ce serait déjà fort bien.

Mais voici le principal, et c'est S. Paul qui vous parle. A défaut de ses termes exacts, c'est au moins le sens de sa doctrine et le fond de son enseignement. L'Eglise est un corps dont nous sommes les membres, et dont le Christ est la tête, or, dans un corps humain, tout organe qui ne fonctionne plus, tout membre qui cesse de remplir son office, nuit à l'activité de l'être tout entier. Par contre, toute faculté qui est à sa place, qui y joue son rôle, contribue pour sa part au bien-être du corps tout entier. Voyez un paralytique ; et voyez au contraire l'activité prodigieuse dont est capable un homme en possession de tous ses moyens : santé et force physique, intelligence lumineuse, jugement sûr et droit, volonté énergique et cœur généreux. Si l'Eglise n'avait parmi tous les baptisés que des chrétiens formés sur ce modèle, depuis longtemps, peut-être, elle aurait conquis le monde entier.

Etes-vous des membres vivants ou morts, actifs ou inutiles ? Faites votre examen de conscience, réformez votre vie; si pure et sainte qu'elle soit, elle peut encore devenir meilleure. Ce faisant, vous servirez magnifiquement la cause des missions ; toute l'Eglise profitera de vos efforts vers la perfection.

Vous connaissez tous, et vous aimez Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus. L'humble carmélite comprenait la doctrine de S. Paul que je viens de vous rappeler à l'instant. « J'ai compris, disait-elle, que si l'Eglise était un corps, elle devait avoir un cœur, et que ce cœur était brûlant d'amour ; j'ai compris que l'amour seul faisait agir ses membres, et que si l'amour venait à s'éteindre, les apôtres n'annonceraient plus l'évangile, les martyrs refuseraient de verser leur sang » (*Hist. d'une âme,* ch. XI). Et elle a trouvé sa vocation. « Dans le cœur de l'Eglise ma mère, je serai l'amour. » Vous pouvez tous imiter Ste Thérèse ; car tous vous pouvez apporter dans ce cœur de l'Eglise l'offrande de vos labeurs, de vos sacrifices, de vos épreuves ; vous en ferez un capital spirituel très utile à la cause du salut des âmes.

III. — *Je n'y pense pas*

Sans doute, êtes-vous animés des meilleures intentions et vous ne demandez qu'à bien faire, seulement vous avez l'esprit ailleurs ; vos nombreuses occupations, vos soucis quotidiens de mille choses qui tiennent de la place dans votre vie font que vous ne pensez pas aux autres, dites-vous. Certains diront même : j'ai déjà assez de m'occuper de moi et des miens ! Hélas ! je crains fort que leur prochain ne soit plus ou moins méprisé dans leur pensée !

Ne disons pas que notre esprit étant occupé ailleurs, nous ne pensons pas au reste de l'humanité ; mais disons plutôt que, n'étant pas préoccupés de notre propre salut, nous avons encore bien moins souci du salut de nos frères. Le précepte de la charité nous commande en effet d'aimer notre prochain comme nous-mêmes, de lui vouloir les mêmes biens qu'à nous-mêmes ; mais si le ciel et notre bonheur éternel sont la dernière de nos préoccupations, comment le salut des autres serait-il au premier plan dans nos pensées ?

Alors il y aurait une véritable réforme à opérer dans notre vie, et même une réforme urgente ; c'est en effet que l'accessoire occuperait la place du principal et que nous oublierions, ou à peu près, l'unique nécessaire.

C'est l'opinion de plusieurs saints qu'une âme ne peut entrer au ciel isolée : ou bien elle aura vécu dans la pratique de la charité et aura aidé d'autres âmes à faire leur salut ; ou bien, elle n'aura aidé personne, et dans ce cas elle ne pourra avoir accès au ciel. Ce qui revient à dire : préoccupée de son salut, elle a travaillé de toutes ses forces pour le bien contre le mal, en elle et dans les autres, et elle aura ainsi pratiqué l'apostolat ; ou bien, peu soucieuse au contraire de rendre les autres meilleurs, elle aura encore moins songé à leur donner le bon exemple,

elle aura vécu de telle sorte, dans l'oubli de Dieu et de ses commandements, qu'elle n'aura pas mérité sa récompense.

* *

En somme, toute cette question ne sort pas du cadre de notre vie chrétienne : enfants de Dieu, nous sommes à ce titre héritiers du ciel, de la gloire et du bonheur de notre Père céleste. Enfants de Dieu, nous avons pour tâche unique de mériter notre récompense, par une obéissance confiante et aimante. Enfants de Dieu, nous sommes frères, appelés à la même vie commune ; obligés par conséquent à nous aimer les uns les autres, dans une charité effective et généreuse. Prions « notre Père qui est aux cieux » de nous donner l'esprit de famille. *Amen.*

CAUSERIES LITURGIQUES

XVIII

LES GRANDES FÊTES DE L'ÉGLISE APRÈS LA PENTECÔTE *(suite)*

III. — La fête du Christ-Roi

On a pu s'étonner, avant l'encyclique de Pie XI instituant la fête du Christ-Roi, qu'il fût question d'une nouvelle fête en l'honneur de la royauté du Christ. L'Epiphanie, en effet, met déjà en évidence cette royauté. L'Introït de la messe de l'Epiphanie chante excellemment la venue du Seigneur dominateur dont la main tient le pouvoir, la puissance et l'empire. Et l'oblation symbolique des trois mages manifeste la pensée de l'Eglise : Jésus est proclamé Dieu, Roi et Rédempteur.

Mais l'Epiphanie marquait la royauté du Christ sur les *individus ;* ce que Pie XI a voulu mettre en relief en instituant la fête du Christ-Roi, c'est la royauté *sociale* de Jésus sur les nations et sur le monde entier.

* *

Il faut bien comprendre l'opportunité sinon la nécessité de cette fête nouvelle. Elle doit nous rappeler à tous une vérité, malheureusement trop oubliée dans nos milieux à demi-paganisés, c'est que Jésus-Christ doit régner, non seulement sur les individus, mais sur les familles et les sociétés civiles, non seulement sur les chrétiens mais sur tous les hommes. Le rappel de cette vérité s'impose à l'époque actuelle où le mépris de l'autorité divine entraîne insensiblement, mais d'une façon sûre, les sociétés humaines vers l'anarchie et vers la ruine.

Le mal à guérir, c'est le *laïcisme* (le mot est du pape lui-même) dont les ravages sont considérables. La fête du Christ-Roi y portera remède en excitant les catholiques à lutter pour faire reconnaître les droits de Jésus-Christ, en dénonçant l'erreur et en réparant l'injure qui est faite à Dieu.

* *

Il n'est pas difficile de justifier cette royauté du Christ. Il est bien clair, tout d'abord, que nous le proclamons Roi en tant qu'homme. Parce qu'il est le Verbe incarné venu fonder sur terre le royaume de Dieu, Jésus est Roi et son royaume s'étend non seulement sur la terre, mais au ciel et dans tous les enfers.

Un triple droit confère à Jésus la royauté souveraine.

Un premier droit le fait souverain de la *créature tout entière,* et lui confère ainsi le pouvoir royal sur les anges, sur les hommes et sur les démons eux-mêmes. Ce droit, il le tient du mystère même de l'*Incarnation :* par là, dans son humanité, il peut revendiquer le pouvoir souverain qui appartient, par droit de naissance et d'héritage, au Fils de Dieu.

Un second droit le fait souverain de tous les *hommes.* Ce droit, il le tient du mystère de la *Rédemption.* C'est parce qu'il nous a rachetés, que Jésus-Christ est, à ce titre plus spécial, le roi des hommes qu'il a acquis au prix de son sang.

Un second droit le fait souverain de tous les *chrétiens.* C'est un droit d'*élection,* puisqu'au baptême et au renouvellement des promesses du baptême, les chrétiens l'ont choisi pour leur Maître et Seigneur et sont devenus volontairement ses sujets.

* *

La royauté du Christ est surtout d'ordre spirituel. Sans doute, Jésus-Christ pourrait revendiquer un domaine souverain sur toutes choses pour exercer sa royauté même dans l'ordre temporel. Mais il ne l'a jamais fait : « Mon royaume, dit-il à Pilate, n'est pas de ce monde » (Jo., XVIII, 36). Avant tout, Jésus veut régner sur les âmes. Son but est de sanctifier les hommes et de les rendre dignes de la gloire des cieux. C'est ce qu'exprime la *Préface* propre de la fête du Christ-Roi, rappelant que le Sauveur « s'immolant lui-même sur l'autel de la croix, comme une victime sans tache et pacifique, a accompli le mystère sacré de la rédemption de l'homme et, après avoir soumis toutes les créatures à son pouvoir, a procuré à [la Majesté divine] un royaume éternel et *universel,* un royaume de *vérité* et de *vie,* un royaume de *sanctification* et de *grâce,* un royaume de *justice,* d'*amour* et de *paix.* »

* *

L'évangile de la fête relate la conversation entre Pilate et Jésus. Jésus affirme qu'il est roi, bien que son royaume ne soit point d'ici : « Tu le dis, je suis roi. Voici pourquoi je suis venu en ce monde : pour rendre témoignage à la vérité. Quiconque est de la vérité, écoute ma voix » (Jo., XVIII, 36-37).

Cette leçon de l'évangile parle d'elle-même ; sous un autre aspect, l'épître (de S. Paul aux Colossiens, I, 12-20) est peut-être plus expressive. Elle marque, en effet, d'une manière très nette le souverain domaine de Celui que l'Apôtre nomme « le premier-né de toute créature. » On ne relira jamais assez ces paroles profondes sur la primauté du Christ : « C'est par lui que toutes choses ont été créées dans les cieux et sur la terre, les visibles et les invisibles..., tout a été créé par lui et en lui ; et lui-même est avant tous et tout subsiste en lui. Et lui-même est le Chef du corps de l'Eglise : il est le principe, le premier-né d'entre les morts, afin qu'en toutes choses il garde la primauté ; parce qu'il a plu au Père que toute plénitude habitât en lui ; et de se réconcilier par lui toutes choses, pacifiant par le sang de sa croix, soit ce qui est sur la terre, soit ce qui est dans les cieux, en J.-C. N.-S. »

Si nous méditions attentivement ces grandes leçons de l'Apôtre, comme Jésus deviendrait bien vite le maître de nos pensées, de nos affections et de notre vie tout entière.

* *